

CONVENTION DE STAGE - Niveau 3^E / Février 2018

La présente convention a pour objet de définir les rapports entre :

- L'entreprise :
- Adresse :
- N° de téléphone :
- représentée par :

et le Collège privé Saint-Thomas, représenté par son Directeur, M. Mahieu,

durant le stage de l'élève : en classe de 3^E ...

Ce stage de sensibilisation professionnelle a pour objectif la découverte et la connaissance du métier par l'observation. Il est effectué dans le cadre de l'élaboration d'un projet d'orientation réalisé au collège et aura lieu :

du ___ / ___ / 2018 au ___ / ___ / 2018 (minimum 4 jours du 13/02/18 au 17/02/18)

Les horaires sont ceux de l'entreprise, modifiés de gré à gré éventuellement entre les parties, pour tenir compte notamment des problèmes de transport ou de repas.

Horaire entreprise (à préciser)

Matin de à

Après-midi de à

L'élève garde son statut scolaire durant ce stage, mais il devra suivre le règlement intérieur de l'entreprise, il est tenu au strict respect des directives de discrétion qui lui seront données. Tout incident sera communiqué immédiatement au Directeur du collège ou son représentant.

L'élève ne peut prétendre à aucune rémunération de l'entreprise.

En cas d'accident, survenant à l'élève stagiaire, soit pendant le travail, soit au cours du trajet, le Chef d'entreprise fera parvenir toutes les indications utiles, le plus rapidement possible au collège. Le stagiaire bénéficie de la législation sur les accidents de travail en application de l'article 416, 1^{er} et 2^{ème} § du Code de la Sécurité Sociale.

La famille est assurée en responsabilité civile pour l'élève ; l'Entreprise a une assurance qui couvre les stagiaires. Le Collège Saint-Thomas a souscrit une assurance. La réflexion du stagiaire sera particulièrement axée sur la découverte de la profession. A son retour, l'élève stagiaire établira un « dossier » qu'il remettra à son Professeur principal.

L'entreprise communiquera au collège une appréciation sur l'attitude et la motivation du jeune, à l'aide d'un document type apporté par l'élève.

Les signatures doivent être précédées de la mention manuscrite « lu et approuvé »

<p>L'Entreprise, « Lu et approuvé »</p> <p>Cachet, date et signature</p>	<p>Les Responsables légaux, « Lu et approuvé »</p> <p>Date et signature</p>	<p>L'élève, « Lu et approuvé »</p> <p>Date et signature</p>	<p>Le Chef d'établissement, « Lu et approuvé »</p> <p>Date et signature</p>
--	---	---	---